

La loi de refondation de l'École définit les missions de l'école maternelle autour de deux ambitions essentielles :

- *préparer les enfants de manière progressive aux apprentissages fondamentaux dispensés à l'école élémentaire en proposant une pédagogie adaptée à leur âge*
- *favoriser l'éveil de la personnalité des enfants en stimulant leur développement sensoriel, moteur, cognitif et social, en développant l'estime de soi et des autres et en concourant à leur épanouissement affectif.*

L'école maternelle participe ainsi, dès le plus jeune âge, à la prévention des difficultés scolaires et à la réduction des inégalités, en particulier en matière de langage.

Organisée sur un cycle unique, elle constitue une étape essentielle pour garantir la réussite de tous.

Pour atteindre ces objectifs, l'école maternelle s'appuie notamment sur des modalités d'évaluation profondément renouvelées. Le livret scolaire est abandonné, de même que les pratiques évaluatives qui y sont associées. La césure est ainsi nette avec l'école élémentaire, qui met en place un livret scolaire, celui-ci étant à l'œuvre jusqu'à la classe de 3^e et élaboré en regard du Socle commun.

Cette approche renouvelée des pratiques évaluatives, en se centrant prioritairement sur l'observation des progrès des élèves, engage à repenser les pratiques pédagogiques.

Deux types d'outils sont destinés à apprécier les progrès et les acquis des élèves à l'école maternelle : le carnet de suivi et la synthèse des acquis.

- **Le carnet de suivi** des apprentissages, renseigné tout au long du cycle, qui permet de rendre compte des progrès de l'enfant selon une fréquence adaptée à son âge. Une collecte de traces diverses amène à constater les réussites. Communiqué aux parents, le carnet de suivi est un support qui instaure un dialogue constructif en valorisant les efforts, les essais, les réussites.
- **Une synthèse des acquis** à la fin de la scolarité à l'école maternelle : renseignée par les enseignants du cycle 1, elle est transmise à l'école élémentaire lors de l'admission en première année du cycle 2. La synthèse des acquis a été adaptée à la réalité locale, en intégrant la langue vivante.

Ce guide méthodologique se destine à accompagner les équipes d'écoles pour la mise en place du carnet de suivi, renommé « le cahier de mes réussites à l'école maternelle » dans le département. C'est l'occasion de revisiter les pratiques pédagogiques pour assurer un développement harmonieux des enfants qui nous sont confiés.

Anne-Marie MAIRE
Inspectrice d'Académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin

Une école qui s'adapte aux jeunes enfants

L'enfant qui entre pour la première fois à l'école maternelle possède déjà des savoir-faire, des connaissances et des représentations du monde ; dans sa famille et dans les divers lieux d'accueil qu'il a fréquentés, il a développé des habitudes, réalisé des expériences et des apprentissages que l'école prend en compte.

Une école qui pratique une évaluation positive

L'évaluation constitue un outil de régulation dans l'activité professionnelle des enseignants ; elle n'est pas un instrument de prédiction ni de sélection. Elle repose sur une observation attentive et une interprétation de ce que chaque enfant dit ou fait. Chaque enseignant s'attache à mettre en valeur, au-delà du résultat obtenu, le cheminement de l'enfant et les progrès qu'il fait par rapport à lui-même. Il permet à chacun d'identifier ses réussites, d'en garder des traces, de percevoir leur évolution. Il est attentif à ce que l'enfant peut faire seul, avec son soutien (ce que l'enfant réalise alors anticipe souvent sur ce qu'il fera seul dans un avenir proche) ou avec celui des autres enfants. Il tient compte des différences d'âge et de maturité au sein d'une même classe.

Adaptée aux spécificités de l'école maternelle, l'évaluation est mise en œuvre selon des modalités définies au sein de l'école. Les enseignants rendent explicites pour les parents les démarches, les attendus et les modalités d'évaluation propres à l'école maternelle.

Programme de l'école maternelle – BO spécial n°2 du 26 mars 2015

OUTILS POUR L'ÉCOLE

- **Les repères de progressivité :** Les documents proposés constituent des repères pour organiser la progressivité des apprentissages au cours du cycle 1 (un document unique pour l'équipe des enseignants d'une école, un référent à utiliser lors des conseils de maîtres de cycle). Ils se réfèrent aux seuils indicatifs mentionnés dans les différents domaines d'apprentissage des programmes, et considèrent donc les 4 ans de l'enfant comme une charnière importante de son évolution psycho-affective et cognitive, d'où le choix de progressivités qui s'adosent à cette périodisation. L'acquisition des compétences ne peut pas être envisagée au même moment pour tous les enfants. Il ne s'agit donc pas d'une progression figée.
L'ajout d'une partie appelée « de l'enfant à l'élève » relève du choix du Pôle Maternelle du Haut-Rhin en lien avec les préconisations des programmes.
- **Un espace classe aménagé** pour que l'enseignant puisse observer chaque espace où les enfants évoluent, et proposer des dispositifs diversifiés qui permettent aux enfants :
 - d'apprendre en jouant ;
 - d'apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes ;
 - d'apprendre en s'exerçant ;
 - d'apprendre en se remémorant et en mémorisant.
- **Un support national pour l'évaluation sommative des acquis en fin de cycle 1 :** la synthèse des acquis (la version départementale)
 - à renseigner par l'équipe de cycle 1 réunie en conseil de cycle, à partir du suivi des apprentissages réalisés en situation ordinaire tout au long du cycle
 - à transmettre à l'école élémentaire à l'issue de la scolarité à l'école maternelle
 - qui mentionne ce que l'élève sait faire et le cas échéant ses besoins à prendre en compte pour l'aider au mieux dans la suite de son parcours scolaire mais ne donne pas lieu à la passation préalable d'épreuves spécifiques d'évaluation

Ces outils ont vocation à suggérer des gestes professionnels et à proposer des supports spécifiques, destinés à associer les élèves à l'identification de leurs apprentissages et promouvoir une évaluation positive.

- **Pour rendre visibles les apprentissages visés et leur finalité :**
 - [Les attendus de fin de maternelle et leur traduction élève](#)
 - [Cartes des attendus de fin de GS](#)
- **Pour rendre visibles les étapes de l'apprentissage**
 - La [figuration des étapes de la démarche d'apprentissage](#)
 - Les cartes collectives des savoirs
- **Pour suivre les progrès des élèves : des tableaux de suivi**
 - *Pourquoi ?*
 - Pour aider au repérage des acquis de l'enfant pour différencier et faire progresser chacun
 - Pour réguler l'activité professionnelle dans tous les domaines d'apprentissage.
 - *Avec quels supports ?*
 - Un tableau de suivi en lien avec les repères de progressivité
 - Un outil simple et fonctionnel permettant une évaluation continue :
 - En GS : un recueil exhaustif à partir des attendus de fin de GS
 - En amont :
 - un tableau vierge ;
 - des propositions en :
 - langage oral début et fin PS,
 - stratégies de numération,
 - acquisition du principe alphabétique,
 - écriture cursive
 - acquisition de l'autonomie...
 - *Comment ?*
 - En observant l'apprentissage, les essais, les erreurs, les réussites lors des phases d'expérimentation, de jeu, d'entraînement, d'exercice.
 - En prenant des notes sur les réussites de chacun (date, remarque, niveau d'acquisition...), des commentaires factuels qui évitent une approche trop affective (usage des smileys, formulations qui induisent la confusion entre ce que fait l'enfant et ce qu'il est...)
 - En mesurant la réussite au regard des critères annoncés (ex : « tu travailles avec persévérance à faire ce puzzle », « tu vas au bout de ton travail » ou « au début des séances de motricité, tu ne passais pas sur la poutre. Maintenant, tu peux monter et avancer dessus »).
 - En donnant la juste rétroaction (retour dialogué sur la tâche), pour permettre à l'élève de s'autoévaluer et de progresser selon des critères clairs.

Ce repérage est mis en lien avec le « cahier de mes réussites ».

Ses finalités

- *Un outil à l'usage des enfants, pour :*
 - Donner à l'enfant l'envie d'aller à l'école, renforcer le désir d'apprendre et contribuer au développement de l'estime de soi
 - Rendre lisibles les apprentissages
 - Associer l'enfant à l'évaluation de ses progrès (principe de l'évaluation formative)
 - Rendre l'enfant conscient de ses possibilités d'apprendre, de ses progrès et de ses réussites
 - Faire des apprentissages des objets d'échanges entre les enfants et leurs parents

- *Un outil à l'usage des familles, pour :*
 - Rendre compte des progrès, selon une fréquence adaptée à l'âge des enfants (au minimum deux fois par an), expliciter les enjeux de la maternelle et montrer aux familles ce qui valorise l'enfant
 - Les inscrire dans une dynamique d'accrochage scolaire, leur donner une idée du rôle complémentaire qu'elles peuvent avoir dans les apprentissages (principe de coéducation)

Son utilisation

Il est renseigné pour chaque élève, et dans une certaine mesure avec lui, tout au long du cycle.

Il faut distinguer :

- Les pages destinées à recueillir des traces des réussites : « je dis ou je montre ce que j'ai réussi ».
 - Modalités de renseignement : dans le cadre d'un entretien individuel avec l'enfant
 - Types de traces possibles : une réalisation de l'enfant, une photographie, une illustration (que l'on pourra extraire du *recueil d'illustrations fourni à cet effet*), une courte phrase en dictée à l'adulte pour dire ce qu'il sait maintenant faire ou ce qu'il a compris, ...

- Les pages destinées à recueillir les observations des enseignants : « la maîtresse ou le maître observe que ».
 - Modalités de renseignement :
 - l'enseignant mentionne les progrès que l'enfant ne peut pas dire tout seul. Il s'appuie sur une observation critériée (cf. *tableau de suivi des progrès*)
 - Dans certains cas, la colonne « date » permet de revenir sur un même observable et d'y ajouter des commentaires complémentaires faisant état d'une évolution.

Son organisation

▪ *Forme et contenus*

« Le cahier de mes réussites » est présenté au format paysage. Il peut être perforé et relié afin d'être utilisé et parcouru comme un livre par les enfants. Il peut également être placé dans un classeur afin d'y intercaler diverses productions qui illustrent les progrès des enfants.

Les items retenus ne font pas état de l'intégralité des contenus du programme. Il s'agit d'une sélection adossée à une double exigence : figurer des jalons importants du parcours de l'élève et pouvant faire l'objet d'une appropriation par l'élève dans le cadre d'un entretien individuel.

Lors de la communication des progrès auprès des familles, l'enseignant croise ce support avec ses propres outils professionnels (tableaux de suivi, grilles d'observation...) et les autres travaux de l'élève.

- *Spécificités du parcours scolaire*

Les enfants scolarisés en TPS voient leur photo à 2 ans ajoutée en première page et le tableau en dernière page renseigné, mais les progrès réalisés au fil de l'année ne donnent pas encore lieu à l'utilisation du « cahier de mes réussites ».

Chaque enfant apprend à son rythme. Tous les cahiers ne sont donc pas identiques, et ils ne sont pas renseignés de manière collective. Une plage horaire hebdomadaire est dévolue au renseignement individuel du cahier avec les enfants, et est inscrite à l'emploi du temps.